



Élections Fonction publique

Bulletin numérique confédéral aux organisations de la CGT / 1

ÉDITO

Toute la CGT en campagne

Thierry LE PAON, secrétaire général de la CGT

En décembre 2014, 5,2 millions d'agents publics répartis sur les trois versants de la fonction publique (Territoriale, Hospitalière, État) vont être invités à élire leurs représentants dans les différents périmètres de négociations les concernant.

C'est la première fois dans notre pays qu'un événement d'une telle portée se déroule.

Dans le climat social et politique qui est le nôtre, incontestablement, le résultat de ces élections sera un marqueur considérable.

Permettre aux salariés des fonctions publiques de voter pour la CGT, c'est favoriser l'expression du refus des politiques de rigueurs, c'est renforcer la place du service public, notre bien commun à tous.

Dans une période de risque de replis, où la question de la solidarité et du vivre ensemble est contestée par les forces politiques les plus rétrogrades, porter l'idée que le service public est contributif d'élévation sociale et démocratique est un défi que nous ambitionnons de relever.

Pour répondre à cet enjeu, notre confédération, sous la responsabilité de notre commission démocratie sociale, a mis en place un collectif d'animation et d'impulsion confédéral avec les fédérations représentant l'ensemble de la fonction publique.

Ce collectif a pour but de fournir aux organisations du CCN le matériel nécessaire pour permettre à notre CGT d'aller à la rencontre des millions de salariés concernés.

Première organisation syndicale du pays, tant dans le privé que dans le public, nous voulons encore renforcer notre audience.

Une CGT mieux organisée à l'occasion de cette élection aura, n'en doutons pas, un impact important sur tous les enjeux



Photo sociale

« Première organisation syndicale du pays, nous voulons encore renforcer notre audience. »

avec la volonté d'un syndicalisme qui agit, qui propose, et qui résiste aux reculs sociaux. Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin que nous éditerons tout au long de la campagne.

Le lancement de la campagne confédéralisée commence aujourd'hui !

Dans l'immédiat, le collectif confédéral propose que dans toutes les régions se tiennent des rencontres avec les comités régionaux, les unions départementales, les professions, pour dresser ensemble un état des lieux de nos forces organisées et se fixer des priorités, dans l'objectif de créer dans tous les départements des collectifs locaux d'animations et d'impulsions au plus

près des salariés. C'est la confédéralisation de notre campagne.

Nous avons déjà commencé à identifier des priorités de déploiement en direction de salariés où la présence de la CGT n'est pas acquise.

Je tiens à attirer l'attention des membres du CCN sur l'importance de la participation de nos organisations à ces rencontres et à la nécessité de faire « ensemble ».

C'est la deuxième fois que nous proposons un tel niveau d'engagement de toute la CGT ; la première fois, c'était à l'occasion du scrutin TPE, que la CGT a largement remporté. Avec la CGT, dans les fonctions publiques, nous ne partons pas de rien, nous avons des forces. Je suis persuadé qu'en alliant notre activité professionnelle et notre savoir-faire pour nous déployer en territoire, nous allons relever ce défi et le gagner !

Élections professionnelles 2014

C'est parti : les élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront en décembre 2014, le 4 décembre dans la plupart des ministères.

Qui est concerné ?

Les agents de la fonction publique titulaires et non titulaires de l'état, de la territoriale, de l'hospitalière, les agents de droit public de La Poste, de France télécom, de Pôle emploi et les organismes à caractères administratifs.

Cela représente près de 5.2 millions d'agents, et c'est la première fois qu'ils s'expriment tous en même temps (lors de la dernière élection, la fonction publique territoriale ne votait pas !)

Quel type d'élu-e-s ?

Vont être élu-e-s à la suite du scrutin les représentant-e-s dans les Comités Techniques Nationaux et Locaux, et dans l'ensemble des commissions administratives paritaires (CAP), ainsi que dans des commissions consultatives paritaires (CCP) pour les non titulaires.

Les résultats de ce scrutin serviront également pour désigner nos mandaté-e-s au Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ainsi qu'aux différents Conseils sup et au Conseil commun de la fonction publique mis en place suite à la réforme de 2010.

Quelle importance pour cette élection ?

C'est la plus importante des élections professionnelles du pays étant donné le volume d'agents publics concernés. Jusqu'ici, seules les élections prud'homales ont concerné plus de salariés.

Ces élections détermineront la représentativité au sein des différents niveaux de la Fonction Publique. Les organisations représentatives seront les seules à participer aux négociations : un accord pour être valide, devra être approuvé par les syndicats réunissant plus de 50% des suffrages.

Elles participeront aussi à la détermination de la représentativité dans les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux.

Quelles sont nos axes prioritaires ?

Nous sommes aujourd'hui la première force syndicale au niveau du Conseil commun de la fonction publique avec 25,4% d'audience.

Notre enjeu prioritaire est de présenter partout des listes de candidat-e-s CGT pour permettre aux électeurs-trices de pouvoir donner leur voix à la CGT et ainsi renforcer notre première place.

Pour rappel : **la représentativité syndicale se mesure sur l'ensemble du salariat, même si la loi distingue deux représentativités : le privé et le public.**

Nous devons être dans une conception solidaire donc confédérale de la bataille électorale, **la faiblesse et les forces des uns déterminent l'influence de tous !**

Et la CGT dans tout ça ?

Notre ambition est grande, faire de ces élections l'affaire de toute la CGT, dans les territoires comme dans les professions.

Dans le public comme dans le privé, nous avons des ancrages historiques qu'il convient de conforter, mais aussi des professions voire des ministères où notre influence est plus « limitée ».

Hors, si nous revendiquons d'être l'organisation syndicale **de tous les salariés**, nous devons nous déployer en direction des salariés qui connaissent peu ou pas la CGT pour la faire connaître, accroître notre syndicalisation, et ainsi mettre à disposition des salariés « l'outil » CGT pour porter leurs revendications.

Le collectif confédéral s'est déjà mis au travail, et sans que ce soit exclusif, a déjà ciblé deux priorités : l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur. Des propositions seront faites pour aller à leurs rencontres.

Alors sans attendre, dans tous les départements, mettons en place des collectifs interprofessionnel de déploiement pour aller à la rencontre des millions d'agents publics !

Mesure de la représentativité dans l'ensemble des trois fonctions publiques

La loi du 5 juillet 2010 issue des accords de Bercy a promu les comités techniques comme institutions représentatives qui déterminent la représentativité de chaque organisation. La seule référence homogène pour l'ensemble des trois fonctions publiques qui permette une comparaison est celle des élections administratives paritaires. Celles-ci se déroulaient sur un périmètre restreint par rapport à celles des comités techniques puisque ne concernant que les seuls agents titulaires, alors que l'ensemble des agents titulaires et non titulaires votent aux comités techniques.

Il faut tenir compte de ce paramètre dans la lecture des deux tableaux ci-dessous, ainsi que des effets du transfert de milliers d'agents de l'Éducation nationale (TOS) et du ministère de l'Équipement vers les collectivités territoriales (départements et régions).

| Élections paritaires 2008/2009/2010 ⁽¹⁾ | | | | | | | | | | | Comités techniques à l'issue du scrutin du 20 octobre 2011 ⁽²⁾ | | | | | |
|---|-----------|-------|------------------|-------|----------------|-------|-----------|-------|-----------|-------|--|-------|----------------|-------|-----------|-------|
| fonctionnaires titulaires | | | | | | | | | | | titulaires et non titulaires | | | | | |
| représentativité avant le scrutin du 20 octobre | | | | | | | | | | | élections qui déterminent la représentativité (loi du 5 juillet 2010) | | | | | |
| | État | % | Territoriale (3) | % | Hospita- lière | % | Ensemble | % | État | % | Territoriale (3) | % | Hospita- lière | % | Ensemble | % |
| Inscrits | 1 888 285 | | 1 281 102 | | 774 458 | | 3 943 845 | | 2 277 168 | | 1 664 519 | | 1 011 139 | | 4 952 826 | |
| Votants | 1 320 896 | 69,95 | 780 078 | 60,89 | 450 889 | 58,22 | 2 551 863 | 64,70 | 1 205 982 | 52,96 | 1 000 974 | 60,14 | 516 695 | 51,10 | 2 723 651 | 54,99 |
| Exprimés | 1 265 725 | | 745 903 | | 433 295 | | 2 444 923 | | 1 161 238 | | 949 571 | | 493 150 | | 2 603 959 | |
| FSU | 259 553 | 20,51 | 22 715 | 3,05 | | | 282 268 | 11,55 | 183 800 | 15,83 | 29 854 | 3,14 | 0 | 0,00 | 213 654 | 8,20 |
| UNSA | 220 240 | 17,40 | 42 407 | 5,69 | 20 050 | 4,63 | 282 697 | 11,56 | 162 224 | 13,97 | 59 381 | 6,25 | 21 045 | 4,27 | 242 650 | 9,32 |
| CGT | 192 931 | 15,24 | 244 963 | 32,84 | 136 385 | 31,48 | 574 279 | 23,49 | 183 767 | 15,83 | 313 032 | 32,97 | 165 728 | 33,61 | 662 527 | 25,44 |
| FO | 162 905 | 12,87 | 138 682 | 18,59 | 95 832 | 22,12 | 397 419 | 16,25 | 192 918 | 16,61 | 165 470 | 17,43 | 112 337 | 22,78 | 470 725 | 18,08 |
| CFDT | 142 755 | 11,28 | 161 123 | 21,60 | 105 586 | 24,37 | 409 464 | 16,75 | 169 289 | 14,58 | 207 227 | 21,82 | 120 255 | 24,39 | 496 771 | 19,08 |
| Solidaires | 121 248 | 9,58 | 23 429 | 3,14 | 39 609 | 9,14 | 184 286 | 7,54 | 100 086 | 8,62 | 27 762 | 2,92 | 43 677 | 8,86 | 171 525 | 6,59 |
| CGC | 53 814 | 4,25 | 8 758 | 1,17 | 2 335 | 0,54 | 64 907 | 2,65 | 60 361 | 5,20 | 11 902 | 1,25 | 2 082 | 0,42 | 74 345 | 2,86 |
| CFTC | 28 157 | 2,22 | 38 179 | 5,12 | 16 853 | 3,89 | 83 189 | 3,40 | 44 866 | 3,86 | 44 705 | 4,71 | 14 362 | 2,91 | 103 933 | 3,99 |
| Divers | 84 122 | 6,65 | 65 647 | 8,80 | 16 645 | 3,84 | 166 414 | 6,81 | 63 927 | 5,51 | 89 511 | 9,43 | 13 664 | 2,77 | 167 102 | 6,42 |

(1) Source ministère de la fonction publique. Ces élections concernent les seuls fonctionnaires titulaires.

(2) Ces élections concernent tous les agents de droit public : fonctionnaires titulaires, contractuels de droit public, etc.

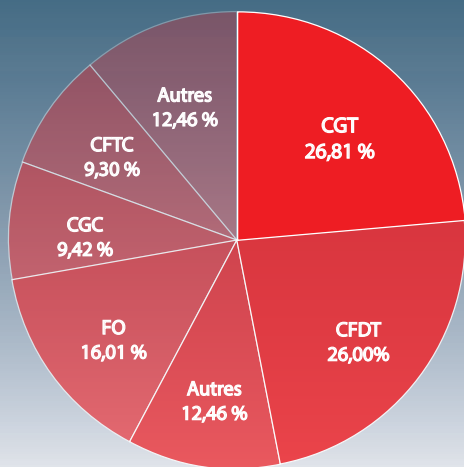
La loi du 5 juillet 2010, issue des accords de Bercy, les insituent comme les élections mesurant la représentativité dans l'ensemble de la Fonction Publique.

(3) Les agents de la fonction publique territoriale ont voté en 2008 pour les commission paritaires (1 281 102 titulaires inscrits) et aux Comités Techniques (1 641 328 titulaires et non titulaires ville de parts comprise)

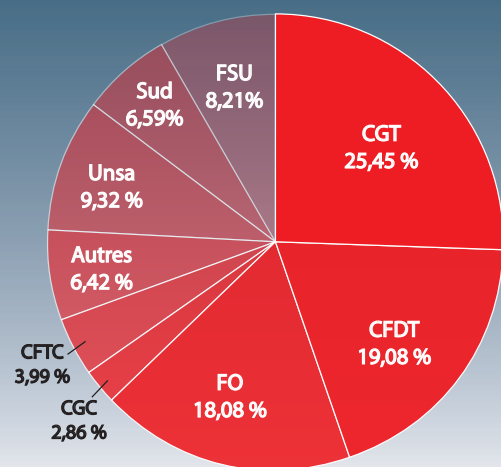
Sources : *Espace Vie Syndicale 21 décembre 2011*

Audience des organisations syndicales

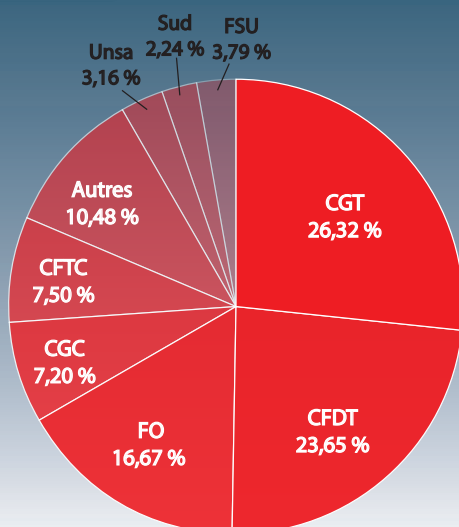
PRIVÉ 2013



FONCTION PUBLIQUE 2011



PRIVÉ - PUBLIC



DATES DES RÉUNIONS DU COLLECTIF

- 5 décembre 2013
- 9 janvier 2014
- 6 février 2014

Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail :

electionsfp@cgt.fr